

# Une autre forme de résidence secondaire : le “chalet”

Nathalie Ortar\*

Le chalet, petit habitat en bois utilisé comme résidence secondaire par une population peu aisée, d'ouvriers et d'employés, fut découvert au cours d'une recherche effectuée dans le haut pays des Alpes Maritimes et dans l'Ain sur les résidences secondaires<sup>1</sup>. La surprise était de retrouver des types d'habitat proches dans les deux communes, avec une dénomination identique, donnée par leurs propriétaires, provenant du matériau de construction utilisé.

Ces chalets sont des petits bâtiments de bois, d'une à deux pièces, la surface au sol excédant rarement 20 m<sup>2</sup>. Ils sont réalisés essentiellement avec des matériaux de récupération ou bon marché. Les deux seules exceptions observées se présentent sous la forme du chalet savoyard stéréotypé, possédant une surface au sol d'une quarantaine de mètres carrés, achetés en kit auprès de constructeurs spécialisés. Dans tous les cas, l'exiguïté des lieux limite le confort. L'unique chambre est partagée, parfois séparée en deux par un paravent. Ces chalets sont rarement viabilisés. Les commodités sanitaires ainsi que le bac à douche, lorsqu'il existe, peuvent se situer à l'extérieur. Autre caractéristique, la télévision et le téléphone en sont absents. Le poste fixe est parfois compensé actuellement par des appareils portables, mais cet usage, dans ce contexte, reste encore marginal. Si ces cabanons sont de taille modeste, ils sont en revanche fort bien isolés et dotés de chauffage efficace, assurance d'un confort que ne laissait pas présager l'aspect extérieur. Cette particularité les différencie de nombre de résidences secondaires inutilisables en hiver.

Outre les matériaux utilisés, l'une des caractéristiques des chalets est l'absence de plans d'architectes et de souci d'intégration à un style architectural particulier, le seul fait d'être en bois cautionnant la référence au chalet savoyard pourtant inexistant dans les régions

---

\* 6 Ruelle des Amandiers, 06560 Valbonne

<sup>1</sup> Cet article s'appuie sur une recherche ethnographique comparative menée auprès de résidents secondaires issus de tous milieux sociaux dans deux communes situées dans l'Ain et les Alpes Maritimes, dans des zones peu touristiques entre 1993 et 1997. Cf *Maisons, raisons, passions. La résidence secondaire à Chavannes sur Suran (Ain) et Saint-Martin-d'Entraunes*, Paris X-Nanterre, thèse de doctorat, 1998.

observées. Ces cabanons, plus que toute autre forme d'habitat secondaire, font appel à une totale auto construction qui favorise des disparités de formes contraintes par les matériaux utilisés. Toutefois, lorsque les chalets sont bâtis dans des zones non constructibles, où ils sont donc susceptibles de devoir être détruits, la discrétion est de mise. Elle se traduit par un emplacement éloigné des axes routiers, si possible abrité par des arbres. Les politiques des mairies évoluent au fil du temps, en fonction de leur désir de voir s'implanter de nouveaux habitants, même résidents secondaires, ou au contraire d'un rejet de cette population. Dans les Alpes Maritimes, la tolérance varie aussi en fonction de la proximité du parc du Mercantour où les directives sont plus strictes.

Les chalets sont implantés en marge des villages et hameaux, sur des terrains achetés bon marché. Dans l'Ain, ceux localisés le long de la rivière du Suran, furent à l'origine des pieds à terre de pêcheurs destinés à fournir un abri lors de la saison. Ils furent ensuite investis par la famille. Les raisons qui ont présidé à l'implantation des cabanes de chasseurs sont distinctes.

En effet, dans l'Ain, de même que dans les Alpes Maritimes, pour limiter le nombre de chasseurs, le droit de chasse n'est accordé qu'à des personnes possédant de la terre sur place. Certains chasseurs ont donc acheté une parcelle de terrain dans le seul but d'obtenir l'autorisation de chasser. Ils ont ensuite construit un cabanon, parfois sans autorisation, pour pouvoir s'abriter lors de leurs séjours. Comme pour la pêche, ces lieux sont ensuite occupés par la famille surtout en été.

Dans les Alpes Maritimes, ce type d'habitation correspond à un choix par défaut, lorsque l'accession à la propriété est trop onéreuse. Selon les cas, le chalet tient de la maison de poupée à taille adulte, appropriée comme telle par les enfants, du nid ou du complexe de l'inachèvement lorsqu'il est réalisé faute de mieux. La construction est alors le reflet non plus d'un souhait mais de contraintes, résultat de compromis successifs entre les rêves et le pouvoir d'achat.

### **Quel chalet pour quels loisirs ?**

L'utilisation des cabanons reste marquée par la pratique qui a marqué leur origine. Si l'été est familial, l'automne et le printemps sont masculins, lorsque ces saisons coïncident avec les périodes d'ouverture de la chasse ou de la pêche. L'hiver est la saison la plus creuse de l'année. Le mauvais temps et le froid sont les principales raisons de cet abandon partiel en raison de l'inconfort des sanitaires et de l'approvisionnement en eau. Là se situe l'une des limites du chalet. Les familles s'éclipsent aussi faute de pouvoir profiter des abords,

véritables prolongements de l'habitation. Ces temps plus rudes correspondent aussi à une appropriation masculine de l'espace vouée au passe-temps qui présida à la construction du chalet. En effet, contrairement aux résidences secondaires la pratique du bricolage est peu développée autour des chalets en dehors de la période de construction, l'appropriation s'effectue d'avantage sur des créneaux de temps que dans un investissement dans l'aménagement intérieur.

La chasse favorise une sociabilité unisexe (Bozon et Chamboredon 1980 ; Hell 1985). Elle occupe les hommes toute la journée, les soumet à un rythme décalé par rapport au reste de la famille. La pratique même de la chasse, son aspect profondément masculin éloignent femme et enfants, plus encore que le mauvais temps. Les battues puis l'après-chasse (Pelosse et Vourc'h 1982), sont là pour renforcer l'atmosphère masculine induite par la pratique elle-même. La crainte des débordements de comportement autant que de paroles éloigne d'autant plus sûrement la famille qu'aucun espace clos n'est là pour la protéger. Crainte bienvenue qui permet de conserver pour l'homme un intermède dans l'espace et dans le temps qui lui soit totalement propre.

A contrario, la pêche<sup>2</sup> peut permettre une présence familiale. Tout dépend alors du désir éprouvé par l'épouse à partager les activités de son mari et plus fondamentalement du projet dont a été porteur le cabanon. Toutefois, les périodes de concours qui inaugurent la saison sont masculines, reflet en cela de la pratique de ce milieu socio-professionnel (Schwartz 1990). La pêche est surtout une activité de solitaire qui se pratique en solitaire. Contrairement à la chasse, l'aspect associatif reste marginal et les pêcheurs peuvent s'extraire complètement de la sociabilité villageoise. Le pêcheur se place ainsi doublement en retrait : de sa famille et de la vie villageoise. Le chalet concrétise alors complètement le désir d'isolement, plus que les autres formes d'habitat secondaire des communes observées.

Lors des temps où toute la famille est présente, les activités extérieures sont privilégiées. Le chalet favorise les promenades. Comme pour les résidences secondaires, des parcours sont suivis régulièrement, parfois plusieurs fois par jour, complétés par des pratiques d'errance liées à des cueillettes de baies, de champignons, de simples ou de salades sauvages. Le nombre de variétés recherchées augmente au fil du temps et des apprentissages. L'errance peut être familiale, mais elle est surtout le fait des hommes seuls en dehors des périodes de chasse ou de pêche. En cela l'usage des chalets diffère aussi des résidences secondaires où les cueillettes sont presque exclusivement féminines. Ainsi, l'appropriation des sols autour du chalet est plus liée à l'usage qu'à une appropriation de fait marquée par des

---

<sup>2</sup> Les pêcheurs pratiquent exclusivement la pêche dite stationnaire.

signes visibles comme des murets ou des cultures. Le chalet n'est pas un espace de jardinage. Potager ou simples plants destinés à l'ornementation sont rares. Le fait de se situer en marge de la société, dans des espaces semi-sauvages semble annihiler tout désir de culture, alors même que les pratiques de cueillette sont au contraire très développées.

Les enfants bénéficient de la proximité des bois et des prés, et gagnent en autonomie très jeunes. Les alentours deviennent un vaste espace de jeu qui varie au cours des saisons. Pouvoir ainsi disparaître des heures entières sans être inquiété représente pour les enfants l'un des charmes irremplaçables de ces chalets. Le charme est d'autant plus grand que l'utilisation de l'espace extérieur ne se limite pas aux heures diurnes, mais a parfois lieu aussi tard le soir. Ces autorisations de sorties sont un autre des effets de l'exiguïté et représentent l'un des moyens de calmer les enfants lorsque la tension monte les soirs d'hiver, quand les jeux de société réputés calmes deviennent des excitants. Cette utilisation nocturne, même si elle reste limitée, est une autre des caractéristiques des chalets. C'est donc par l'usage du territoire environnant, plus que par des marques physiques, que les habitants des chalets s'approprient l'espace qui les entoure.

## **La sociabilité**

Le manque d'espace intérieur génère des modes de sociabilité différents : les invitations à séjourner sont réduites, les enfants, lorsqu'ils viennent une fois adulte, alternent les visites. Le chalet présente les mêmes limites à une utilisation extensive que celles rencontrées par des résidents secondaires propriétaires de logements exigus. Un des freins provient du terme de désignation utilisé. "Résidence secondaire" induit un certain statut, un certain confort, inexistant dans nombre de logements, ce qui représente un frein à une sociabilité étendue car leurs propriétaires vivent dans le complexe de l'inachèvement. Ce complexe est inexistant dans le cas des chalets, sauf lorsqu'ils sont réalisés faute d'avoir pu construire. Leur implantation même favorise d'autres modes de sociabilité, moins formels, tournés vers l'extérieur.

Posséder un chalet c'est donc se réserver aussi la possibilité d'inviter. L'espace extérieur est mis à profit pour recevoir des personnes en grand nombre. Les barbecues et autres grillades sont de règle. Partager un repas dans un espace verdoyant dans la chaleur de l'été tel est le luxe offert par ces chalets. Cette sociabilité est uniquement conditionnée par la possibilité d'accueillir à l'extérieur. En effet, si ce surplus d'espace, éloigné d'un voisinage immédiat susceptible d'être dérangé, est accueilli comme la possibilité de

recevoir en toute tranquillité, l'exiguïté intérieure est une limite au nombre de ces invitations et à leur durée dans le temps. Cette différence est essentielle par rapport à la résidence secondaire. Les invitations sont donc uniquement estivales et pour la journée. Il n'est pas non plus question d'inviter des personnes résidant trop loin. Ces éléments sont autant de bornes à l'utilisation du bien. La comparaison entre les deux terrains sert à cet égard de révélateur. Dans les Alpes Maritimes la distance à la Côte où réside la majeure partie de la population contraint fortement la sociabilité. En revanche, dans l'Ain, de telles habitudes sont fréquentes.

Le camping qui pourrait être un prolongement de ces invitations est rarement pratiqué. Inviter et recevoir de cette façon nécessite aussi de fréquenter des personnes relativement jeunes et de posséder le matériel nécessaire. Cela suppose également un usage de l'espace naturel presque sauvage qui n'est pas celui des propriétaires de chalet, qui, dans ce contexte, reste urbanisé.

Cette restriction révèle l'un des paradoxes de ces chalets dont l'utilisation oscille entre deux modes de consommation de l'espace : celui des campeurs sauvages en raison de l'éloignement des agglomérations, des commodités souvent spartiates, de l'utilisation de l'extérieur pour cuisiner, et celui des résidents secondaires pour tout ce qui se rapporte au couchage. À bien des égards ce mode de vie peut être considéré comme un intermédiaire entre le camping et le dur. Par rapport au camping il offre la sécurité d'un toit et le confort du chauffage qui permet une utilisation en toute saison. En revanche, l'exiguïté de l'intérieur, favorise une utilisation extensive de l'extérieur.

Les chalets, du fait même des raisons qui ont souvent présidé à leur construction, sont des espaces de loisirs saisonniers pratiqués au sein d'associations de chasse ou de pêche. Les autres temps sont individuels. Un individualisme favorisé par l'éloignement et leur situation isolée affecte leur utilisation. La sociabilité développée avec les villageois reste distante, au mieux épisodique. De fait, moins les chalets disposent de voisinage moins leurs propriétaires sont intégrés. Les habitants des chalets sont plutôt considérés comme des marginaux ou au mieux des farfelus pour accepter de vivre leurs loisirs dans des conditions qualifiées de "précaires", pour ne pas dire dangereuses, surtout en hiver où les affirmations de confort et de chaleur sont difficilement crues. Dans les espaces ruraux observés, les résidences secondaires sont essentiellement des transformations d'habitats situés dans les villages ou les hameaux. Une sociabilité de voisinage est de ce fait facile à établir. Il n'en va pas de même pour les chalets, beaucoup plus isolés sur le territoire. Lier connaissance, créer une sociabilité locale est alors le résultat d'une volonté marquée d'intégration, malgré, pour

les chasseurs, la pratique de battues communes ou pour les pêcheurs les concours. Les attitudes varient d'une famille à une autre, selon le désir exprimé ou non de se lier à la vie de la commune. Il est en effet aisé d'accepter et d'accentuer une marginalité, déjà sous-jacente dans le regard porté par les résidents secondaires et permanents sur ce type de population. De fait, les seules familles que je connaisse qui soient réellement intégrées bénéficiaient de liens étroits avec les villageois avant même le début de la construction. Le chalet, tout comme la caravane installée à demeure, est associé aux populations migrantes, à une certaine instabilité, une certaine pauvreté aussi, même si elle n'est pas réelle. Ce qui compte ici, c'est la référence à la norme commune, qui est transgressée à la fois par le mode d'habitat choisi et par l'utilisation de l'espace. Pratiquer une certaine errance dans les bois, s'adonner à des cueillettes, favorise également cette vision des habitants des chalets comme vivant en marge de la société, ce qui les rend de ce fait un peu inquiétants. Les soupçons qui portent aussi sur leur hygiène, et santé physique et morale se trouvent liés.

Les chalets se caractérisent par l'opposition des fréquentations au fil des saisons : l'été est familial, accès sur une sociabilité amicale, tandis que les inter-saisons, surtout celles marquées par une activité cynégétique ou de pêche sont solitaires et masculines. Le temps est donc fragmenté entre des visites familiales et d'autres exclusivement tournées vers une sociabilité masculine. Autre élément, alors que ces habitations appartiennent en majorité à des ouvriers et des petits employés, si certaines des pratiques comme la pêche et dans une moindre mesure la chasse reflètent bien les habitudes de leur groupe social, en revanche d'autres éléments comme le bricolage et le jardinage sont absents, remplacés par des pratiques d'errance et de cueillette. En cela le chalet est bien un habitat de marge qui favorise des attitudes qui se situent elles aussi en marge des comportements habituels.

## BIBLIOGRAPHIE

BOZON M., et CHAMBOREDON J.C., 1980 "L'organisation sociale de la chasse en France et la signification de la pratique", *Ethnologie Française*, X, 1, 65-88.

HELL B., 1985, *Entre chien et loup. Faits et dits de la chasse dans la France de l'Est*, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.

PELOSSE V, et VOURC'H A., 1982 « Chasse au sanglier en Cévennes », *Études rurales*, juil. déc., n° 87-88, 295-307.

SCHWARTZ O., 1990, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, PUF, Paris.

# Travaux de la Société d'Écologie Humaine

Directeur de la Publication : Nicole Vernazza-Licht

Déjà parus :

*L'homme et le Lac, 1995*

*Impact de l'homme sur les milieux naturels : Perceptions et mesures, 1996*

*Villes du Sud et environnement, 1997*

*L'homme et la lagune. De l'espace naturel à l'espace urbanisé, 1998*

*L'homme et la forêt tropicale, 1999*

Cet ouvrage trouve son origine dans les XI<sup>e</sup> journées scientifiques de la Société d'Écologie Humaine qui se sont déroulées les 25, 26 et 27 novembre 1999 à Perpignan. Elles ont été organisées avec la collaboration des organismes suivants :

- Direction de l'Environnement de la ville de Perpignan
- Équipe DESMID (Dynamiques Écologiques et Sociales en Milieu Deltaïque, CNRS-Université de la Méditerranée, Arles)
- IDEMEC (Institut d'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative, CNRS-Université de Provence, Aix-en-Provence)
- Laboratoire Population Environnement, Université de Provence, Marseille

## SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE HUMAINE

Case 71, Université Victor-Segalen/Bordeaux 2

146, rue Léo Saignat

33076 Bordeaux Cedex, France

*Les opinions émises dans le cadre de chaque article n'engagent que leurs auteurs.*

Ces journées et l'édition de l'ouvrage ont bénéficié du soutien financier de la Ville de Perpignan, de la DRAC Languedoc-Roussillon et du Conseil Régional PACA.

Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2001

ISBN 2-9516778-1-2

ISSN 1284-5590

*Tous droits réservés pour tous pays*

© Éditions de Bergier

476 chemin de Bergier, 06740 Châteauneuf de Grasse

bergier@wanadoo.fr

**CABANES, CABANONS  
ET  
CAMPEMENTS**

**Formes sociales et rapports à la  
nature en habitat temporaire**

**Éditeurs scientifiques**

Bernard Brun, Annie-Hélène Dufour, Bernard Picon,  
Marie-Dominique Ribéreau-Gayon

Travaux de  
la Société  
d'Ecologie  
Humaine



2000

### **Contributions photographiques**

p.15	B.Brun
p.34	S.Sauzade
p.71 à 88	M-D Ribéreau-Gayon
p.89 à 108	J-P Loubes
p.123 à 132	Y.Brugière
p.133 à 144	C.Meynet
p.215 à 230	L.Nicolas
p.231 à 242	C.Claeys-Mekdade
p.257 à 268	Musée des Arts et Traditions Populaires de Moyenne Provence, Draguignan M.Heller, G.Roucaute, Inventaire Général Collection C.E.M.
p.269 à 284	J-M.Marconot
p.303	B.Chérubini
p.337	G.Lestage

Les noms des auteurs des photographies couleur apparaissent dans les cahiers séparés :

après page 160 : M.Hladik, M-D. Ribéreau-Gayon, E.Dounias

après page 192 : H.Pagezy, Y.Poncet

après page 256 : A-H.Dufour, L.Nicolas, A.Acovitsióti

après page 320 : A.Dervieux

Photographie couverture (D.Baudot Laksine) : cabanon à Opio

Photographie quatrième de couverture (E.Dounias) : Hutte-grenier tikar en cours de construction à proximité d'un champ de maïs. Les 2 niveaux de la hutte sont bien visibles : lieu de résidence à l'entresol, grenier au second niveau. Cette construction perdure plusieurs années.